Ordonnance du président du Tribunal du 27 juin 2007 — V/Parlement (affaire T-345/05 R II)

«Référé — Levée de l'immunité d'un membre du Parlement européen — Demande de sursis à exécution — Urgence»

- 1. Référé Mesures provisoires Conditions d'octroi Urgence «Fumus boni juris» Caractère cumulatif Mise en balance de l'ensemble des intérêts en cause (Art. 243 CE; règlement de procédure du Tribunal, art. 104, § 2) (cf. points 16, 17)
- 2. Référé Sursis à exécution Rejet de la demande (Règlement de procédure du Tribunal, art. 109) (cf. points 32-34)
- 3. Référé Sursis à exécution Conditions d'octroi Urgence Préjudice grave et irréparable Charge de la preuve (Art. 242 CE; règlement de procédure du Tribunal, art. 104, § 2) (cf. point 39)

Objet

Demande visant au réexamen de sa première demande en référé rejetée par l'ordonnance du président du Tribunal du 16 mars 2007, V/Parlement, T-345/05 R, non publiée au Recueil.

Dispositif

- 1) La demande en référé est rejetée.
- 2) Les dépens sont réservés.